

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 octobre 2018

17 h 30 – Salle Pierre Sèche, l'Espinas

Nombre de membres en exercice : 20 L'assemblée régulièrement convoquée le 08 octobre 2018, s'est réunie sous la présidence du Maire Camille LECAT.

Présents : 12 **Présents** : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Frédéric MOUREAU, Daniel MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Fabienne SALMERON

Votants : 14 **Représentés** : Marc GOURDON, Alain VENTURA
Absents : Anne-Marie DIDIER, Jacques HUGON, Céline MATHIEU-STAAAL, Frédéric NADLER, Solène RENARD, Miriame ROESSEL
Secrétaire de séance : Marie-Christine LIEBER

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 juillet 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 16 juillet 2018 est adopté à l'unanimité sachant qu'une modification sera intégrée afin de préciser le passage relatif à l'emprunt des travaux de réhabilitation de la mairie-logement du Géripon, pour une meilleure compréhension.

➤ **Individualisations de subventions 2018**

Lors de la précédente séance du conseil municipal, les élus se sont prononcés sur l'attribution des subventions / cotisations 2018 aux associations. Cependant, du fait de leur implication au sein de certaines associations, plusieurs élus se sont retirés des votes. Cela a entraîné un défaut de quorum lors du vote des subventions concernées. L'attribution de ces subventions est donc remise à l'ordre du jour de la séance du 15 octobre. Conformément à l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales, ces subventions peuvent être votées lors de la séance même si le quorum n'est pas atteint.

Par ailleurs la commune a reçu depuis le mois de juillet de nouvelles demandes de subventions ou des propositions d'adhésions émanant de divers organismes et associations au titre de l'année 2018. Les élus sont invités à se prononcer sur ces nouvelles demandes. Le quorum est requis concernant ces nouvelles demandes.

Les subventions suivantes sont proposées :

Demandeurs	Subvention / adhésion votée en 2018
Association Châtaignes et Marrons du Haut Languedoc	100 € (adhésion)
Association des Parents d'élèves de Ventalon en Cévennes	600 €
Epi de Mains	700 €

Demandeurs	Subvention / adhésion votée en 2018
UN PLUS BIO	40 € (adhésion)

Ces subventions sont votées à l'unanimité, sachant que certains élus se retirent du vote concernant l'adhésion à l'Association Châtaignes et Marrons du Haut Languedoc et les subventions à l'Association des Parents d'élèves de Ventalon en Cévennes et à Epi de Mains.

➤ **Subvention 2018 à l'ASA DFCI**

Une subvention de 8000 € à l'ASA DFCI pour l'année 2018 avait été votée par le conseil municipal lors de sa séance du 08 février 2018. Par courrier en date du 20 mars, l'association ASA DFCI sollicite auprès de la commune une subvention d'un montant total de 10 700 € pour l'année 2018, suite aux problèmes de trésorerie qu'elle a rencontrés.

Cette subvention a été votée par les élus lors de la précédente séance du conseil municipal. Cependant, suite à un défaut de quorum, certains élus s'étant retirés du vote du fait de leur implication au sein de l'ASA DFCI, ce sujet doit être remis à l'ordre du jour de la séance. Conformément à l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales, cette subvention peut être votée lors de la séance même si le quorum n'est pas atteint.

Vote à l'unanimité des élus en faveur d'une subvention complémentaire de 2700 € à l'ASA DFCI, afin de porter la subvention 2018 totale à 10 700 €, sachant que Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS, Camille LECAT et Alain VENTURA se retirent du vote.

Les élus débattent des travaux effectués sur la commune par l'ASA DFCI et des efforts de gestion faits par l'association pour sortir des difficultés financières.

➤ **Tarifs des repas facturés à l'école de Saint Privat de Vallongue**

Suite à la demande des élus lors de la séance du 16 juillet, un bilan a été réalisé concernant le coût de la fourniture des repas à l'école de St Privat de Vallongue par l'école des Abrits.

Les repas sont actuellement facturés 7 € à la mairie de St Privat. Ce tarif avait été estimé en 2017 en prenant en compte le coût du repas, le coût marginal des heures de travail induites en plus, et les coûts d'amortissement. Il apparaît cependant que le coût total de production est de 13 € par repas pour la commune de Ventalon en Cévennes. Un réajustement du tarif actuellement facturé à la mairie de St Privat est donc évoqué.

Une rencontre a eu lieu avec le Maire de St Privat et le 1^{er} Adjoint, et Camille LECAT et Marie-Christine LIEBER pour étudier une révision du tarif qui serait applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le temps de travail total d'une cantinière par jour a été évalué à 4h30.

Il est convenu que seront distingués un coût fixe (correspondant notamment à l'investissement dans le matériel et au coût du travail) et un coût variable par repas (correspondant à l'alimentation, au petit matériel, etc). Le coût fixe sera partagé à part égale entre les deux communes.

Selon cette nouvelle méthode d'évaluation des charges, la commune de St Privat de Vallongue va payer à la commune de Ventalon en Cévennes : 3,80 € par repas d'enfant pour la part variable et 5408,45 € par an pour la part fixe. Cela équivaut environ à 9 € par repas. Les repas adultes seront facturés 7 € à la commune de St Privat de Vallongue (part variable).

Vote des élus en faveur de cette nouvelle répartition des charges et de ces nouveaux tarifs : unanimité pour.

➤ **Projet « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité »**

Une convention de partenariat a été proposée par l'Académie de Montpellier à la commune de Ventalon en Cévennes.

Il s'agit de financer l'acquisition d'équipements numériques pour l'école des Abrits. L'opération totale s'élève à 4002 €. La commune recevra une subvention de 50% de l'Académie, ce qui portera le reste à charge de la commune à 2001 €.

Vote des élus en faveur de la signature de cette convention de partenariat par M. le Maire : pour à l'unanimité.

Les élus s'interrogent néanmoins sur la nature exacte du matériel qui sera acquis (ordinateurs portables, tablettes ?). Le Directeur de l'école gère ce dossier. Le Maire validera les devis de matériel qui seront proposés.

➤ **Décisions modificatives (budget caisse des écoles et budget principal)**

Il est proposé aux élus de voter des décisions modificatives du budget de la caisse des écoles et du budget principal afin de procéder à des réajustements, les crédits ouverts sur certains articles ayant été insuffisants. Cela concerne notamment le réajustement du coût de la cantine scolaire et l'ouverture de crédits pour l'opération d'achat de matériel informatique pour l'école des Abrits.

Les décisions modificatives suivantes sont adoptées à l'unanimité :

BUDGET CAISSE DES ECOLES

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60623	Alimentation cantines	+5000	
624	Transports biens, transports collectifs	+2500	
748	Autres attributions et participations		+7500
TOTAL :		7500	7500

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
623	Publicité, publications, relations publiques	-2000	
6573	Subv. Fonct. Organismes publics	+7500	
7713	Libéralités reçues		+200
7062	Redevances services à caractère culturel		+1000
6419	Remboursement rémunérations		+4300
TOTAL :		5500	5500

INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2183 – op.17	Matériel de bureau et informatique	+3000	
132 – op.17	Subv. ind. rattachées aux actifs non amort		+2000
212 – op.19	Agencements et aménagement de terrains	-1000	
2157 – op. 32	Matériel et outillage de voirie	-1000	
2158 – op. 14	Autres installations, matériel et outillage	+1000	
TOTAL :		2000	2000
TOTAL :		7500	7500

➤ **Contrat de travail agents de l'école des Abrits**

Le contrat de travail de Mme Anne-Christine COURCOL, ATSEM de l'école des Abrits, s'achèvera le 28/02/2019. Il convient de se prononcer sur les suites à donner à ce poste. Un

renouvellement du poste implique la création d'un emploi permanent. En effet Anne-Christine est actuellement recrutée sur un emploi non permanent et il n'est pas possible de renouveler son contrat dans les mêmes conditions, conformément aux statuts régissant la fonction publique territoriale, car elle aura effectué 18 mois de service consécutif sur ce motif. Le temps de travail de son poste s'élève actuellement à 28h40min sur les 36 semaines d'école soit 22,52h. annualisées.

Il est proposé de créer un emploi permanent d'ATSEM à 22,52h. annualisées, sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (« *des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans les cas suivants : pour les emplois des communes de moins de 200 habitants [...] dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.* »).

Le CDD conclu avec l'agent recruté aura une durée maximale de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse.

Vote des élus en faveur de la création de ce poste d'ATSEM sur les bases juridiques susvisées : unanimité pour.

Concernant les contrats de travail des deux cantinières, le Maire précise qu'il s'avère préférable de continuer à leur payer des heures complémentaires en fonction du travail accompli pour fournir les repas à la commune de St Privat de Vallongue, plutôt que de modifier par avenant leurs contrats de travail : en effet la pérennité de la convention conclue avec St Privat de Vallongue n'est pas garantie pour les années à venir. Les élus votent donc à l'unanimité pour annuler la délibération qui avait été prise précédemment pour modifier les contrats de travail des cantinières par avenant.

➤ **Création d'un emploi permanent de ménage de la crèche**

La convention conclue avec la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère et l'association Trait d'Union prévoit que la commune prenne en charge les frais d'électricité, d'eau, de chauffage, de télécommunication, ainsi que le ménage des locaux de la crèche, en contrepartie d'une participation aux frais versée mensuellement par l'association à la commune.

Actuellement la commune passe un contrat avec ALOES / ESL, association de travail temporaire d'insertion située à Mende, afin qu'un salarié soit mis à disposition de la commune 4 fois par semaine pour effectuer le ménage de la crèche (soit 4 heures par semaine).

Le coût pour la commune est le suivant : 18 € de l'heure + indemnités kilométriques, soit environ 380 € par mois. Ce régime temporaire a été choisi car l'ouverture à 4 jours était à l'essai jusqu'en juin 2018. Depuis cette ouverture a été pérennisée. Il convient donc désormais que la commune ouvre un poste, ce qui serait moins coûteux. Le poste sera pourvu par les élus ayant délégation en matière de ressources humaines.

Vote des élus en faveur de la création d'un emploi non permanent pour le ménage de la crèche à compter du 1^{er} novembre 2018 à hauteur de 4h de ménage par semaine : unanimité pour.

➤ **Adoption des montants de l'attribution de compensation définitive pour 2018 dans le cadre de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la communauté de communes**

Suite aux réunions de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) de la communauté de communes, il est proposé aux élus de valider les compétences et les critères retenus pour déterminer les attributions de compensations définitives (PLU, PLUI, Transport à la demande, Animation Centres Bourgs et Crèche), puis de valider le montant définitif de ces attributions de compensations communales pour 2018 (0 € pour la commune de Ventalon en Cévennes).

Le montant de l'attribution de compensation de la commune de Ventalon en Cévennes s'élève à 0 € car les frais relatifs au PLU de la commune seront pris en charge par la communauté de

communes. Par ailleurs concernant la crèche, chaque commune payera 200 € par enfant utilisant les services de la crèche et vivant sur le territoire de la commune.

Les élus débattent de ce sujet.

Vote des élus en faveur de ces propositions concernant les compétences, les critères et les montants retenus pour l'attribution des compensations communales 2018 : 11 votes pour, 3 abstentions. La délibération est adoptée.

➤ **Conduite du verger à l'Espinas pour les années à venir**

Mme Emilie MERMET a assuré depuis 2014 la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de travaux de restauration du verger de l'Espinas ainsi que la coordination avec les différentes parties prenantes : Région LR, conseillers techniques des chambres d'agriculture, élagueurs, ASA DFCI, locataires, association Epi de Mains bénéficiant d'une convention de passage et d'animation pédagogique sur le verger.

Ces derniers mois, malgré de nombreux efforts de concertation de Mme MERMET, la maîtrise d'œuvre des travaux s'est avérée de plus en plus difficile à coordonner du fait de problèmes de communication et d'avis techniques différents.

Mme Emilie MERMET a fait savoir à M. le Maire qu'elle ne souhaite plus assurer les fonctions de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre dans ce domaine, et même plus généralement sur les projets agricoles. Sa délégation en la matière lui sera donc retirée.

M. le Maire salue le travail considérable réalisé par Emilie MERMET, travail qui lui a permis de relancer un verger productif et exploité dans ce lieu vitrine pour le territoire.

M. le Maire souhaite désigner après avis du conseil un élu ayant délégation pour assurer la continuité du suivi du verger de l'Espinas. Il est en effet encore nécessaire pour les années à venir d'assurer un suivi des greffes et des arbres élagués et de commander des travaux d'entretien (sélections de rejets dans les arbres élagués), ceci en lien avec les parties prenantes en place.

Daniel MATHIEU attire l'attention des élus sur la nécessité de dégager des crédits afin de pouvoir poursuivre ce projet qui n'est pas abouti. L'entretien de cette châtaigneraie est un travail important qui nécessite de l'investissement.

Une convention a été conclue avec une association qui gère les arbres en production. Une des conditions d'attribution de la subvention était en effet l'installation d'agriculteurs sur le verger. Cependant cela s'avère insuffisant pour gérer la rénovation de la châtaigneraie dans toutes ses composantes.

Départ de Mme Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS à 20h00. Procuration donnée à Mme Véronique NUNGE.

Daniel MATHIEU, du fait de son expertise en la matière, assurera le suivi du verger de l'Espinas.

2000 € seront à prévoir dans le budget 2019 en investissement pour la poursuite de la rénovation de la châtaigneraie (pour des opérations d'élagage notamment).

Vote des élus en faveur de la désignation de Daniel MATHIEU pour assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de travaux de restauration du verger de l'Espinas ainsi que la coordination avec les différentes parties prenantes : unanimité pour. Les élus s'accordent également à l'unanimité sur la nécessité d'inscrire des crédits en 2019 pour la rénovation de la châtaigneraie.

➤ **Achat terrains AEP dans le cadre de la régularisation des captages**

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente ce sujet aux élus.

Il est proposé aux élus d'acquérir les parcelles D416, D417, D729, D730 dans le cadre de la régularisation des captages AEP à Loubreyrou. Les propriétaires desdites parcelles ont confirmé leur accord pour la vente de ces terrains pour la somme de 2000 €, hors frais de notaire.

Le notaire désigné sera Maître BOUAZIZ-SANIAL à GENOLHAC.

Vote des élus en faveur de cette acquisition aux conditions susmentionnées : unanimité pour.

Délégation est donnée à M. le Maire pour signer tout document afférent à cette acquisition. Concernant la parcelle D415 (qui correspond à la source), les propriétaires ne sont pas vendeurs de l'intégralité de la parcelle mais ils seraient prêts à donner à la commune la partie de la parcelle nécessaire pour régulariser le captage. Il faudra donc faire une division parcellaire. Les élus seront invités à délibérer sur cette acquisition lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Concernant l'acquisition du réservoir et de la station de pompage, les négociations doivent être poursuivies avec les propriétaires afin d'aboutir à un accord.

➤ **Forêt du Crespin : rédaction du document de gestion et échanges parcellaires avec les propriétaires riverains**

Pierre-Emmanuel DAUTRY fait le point sur les réunions qui ont eu lieu entre la commune, l'ONF et les propriétaires riverains afin d'avancer sur ce projet. Il s'agit tout d'abord de régler des problématiques d'échanges parcellaires entre la commune et les riverains de la forêt. L'ONF a en effet insisté sur la nécessité d'avoir des limites parcellaires claires et opérationnelles afin d'éviter tout problème lors de l'exploitation de la forêt. Un projet d'échanges de parcelles a donc été établi avec les propriétaires riverains. Il existe un différentiel de surfaces et de prix en faveur des propriétaires, évalué à 900 €. Néanmoins la commune étant demandeuse, il semble logique que l'échange de parcelles soit fait à titre gratuit. Il conviendrait aussi de régulariser une piste traversant les parcelles des propriétaires (acquisition par la commune suite à division parcellaire ? mise en place d'une servitude ?). Le conseil municipal est également informé de la position probable de la DDT sur l'éventuelle sortie de certaines parcelles du régime forestier

➤ **Organisation du déneigement de la commune**

Il convient d'étudier une nouvelle organisation du déneigement de la commune, le prestataire qui exerçait cette activité pour la commune ayant signalé qu'il souhaitait se retirer. Une réunion doit avoir lieu à ce sujet en présence des agents techniques de la commune afin d'organiser au mieux le service de déneigement l'hiver prochain.

➤ **Validation de factures du Relais de l'Espinas concernant les repas des stagiaires ABPS**

La commune a conclu avec l'association ABPS une convention de partenariat pour le renfort d'un mur à l'Espinas. La commune doit s'acquitter dans ce cadre des coûts des repas des stagiaires et formateurs. Ces derniers ayant pris leurs repas au Relais de l'Espinas, il convient de faire valider la facture par les élus avant sa mise au paiement par la commune, compte tenu des responsabilités du Maire au sein du Relais de l'Espinas (gérant de la SCIC SARL Le Relais de l'Espinas).

Vote des élus en faveur du paiement de cette facture qui s'élève à 1160,90 € : unanimité pour, sachant que Camille LECAT se retire du vote.

➤ **Vente de la plaque à induction de l'école des Abrits au Relais de l'Espinas**

L'école des Abrits souhaite vendre sa plaque à induction qui ne rentre pas dans le référentiel « Nature et Progrès ». Le Relais de l'Espinas est intéressé par le rachat de cette plaque. Cette plaque a été acquise en octobre 2017 par la commune pour un montant de 199 € HT soit 238,80 € TTC.

Vote des élus en faveur de cette vente au Relais de l'Espinas au prix de 199 € : unanimité pour, sachant que Camille LECAT se retire du vote.

➤ **Questions diverses**

- Information Projet Très Haut Débit

Une réunion de chantier a eu lieu le 10 octobre avec SCOPELEC concernant plus spécifiquement la commune déléguée de St Andéol de Clerguemort. Camille LECAT et Jean-Claude DAUTRY font un point sur l'avancement du projet THD. Les autorisations de voirie pour travaux sont en cours. Avant la fin de l'année 2018, des travaux d'enfouissement de la fibre seront menés sur la commune déléguée de St Andéol de Clerguemort entre le col de Banette et Loubreyrou. Le Maire propose d'intégrer dans la même tranchée un tuyau AEP de la route des Crêtes à Poussiels d'une part, et du Pré Neuf à Loubreyrou d'autre part. Les élus approuvent cette proposition. Il faudra organiser cela dans les délais impartis par le chantier. Concernant la pose de la fibre sur la commune déléguée de St Frézal de Ventalon, les travaux seront menés à la suite, début 2019.

- Projet Syndicat Mixte de la Ligne Verte

Loïc JEANJEAN fait un point sur le projet.

La commune de Ventalon en Cévennes fait maintenant partie du bureau du Syndicat Mixte, avec Loïc JEANJEAN comme représentant.

Toutes les subventions ont été accordées. Les travaux ont commencé à La Salle Prunet et à Ste Cécile d'Andorge. Actuellement il n'est pas prévu de « porte d'entrée » sur la Voie Verte à partir de la commune. Toutefois le sujet est à l'étude. Des régularisations foncières seront menées avec les propriétaires concernés par le passage de la Voie Verte. Elle sera interdite à la circulation de tout véhicule à moteur. Marie-Christine LIEBER évoque le problème du partage du pont de la Vignette entre les différents usagers et elle insiste sur le fait que la fermeture de ce tronçon de route posera de gros problèmes aux riverains, pas seulement de Vimbouches mais de toute la vallée.

- GIEC

Suite aux rapports du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, Véronique NUNGE suggère que la commune mette en place une politique claire en faveur de l'environnement : installation d'une borne de recharge des véhicules électriques ? politique à mener en faveur de l'utilisation des vélos électriques ? Le sujet est à mettre à l'étude.

- Panneaux d'affichage

Les élus s'accordent sur la nécessité de rénover ces panneaux qui sont en mauvais état. Une cartographie d'implantation des panneaux a été préparée par Véronique NUNGE et Pierre-Emmanuel DAUTRY. Il faut affiner cette cartographie après partage entre les élus puis envisager l'acquisition des panneaux.

- Installation d'un banc à Vimbouches

Marie-Christine LIEBER fait part de la volonté des habitants de Vimbouches de disposer d'un banc au centre du hameau, ce qui serait un espace de convivialité.

Les élus ne souhaitent pas cette installation car par souci d'égalité, il conviendrait d'équiper tous les hameaux de la commune, ce qui n'est pas possible actuellement.

- Information Liaison passerelle crèche-école

Le Directeur de l'école sollicite l'extension de la liaison passerelle crèche-école au temps de fin de journée (la liaison ne concerne actuellement que le temps de la pause méridienne). En effet plusieurs enfants rejoignent la crèche à la fin de la journée d'école, en attendant l'arrivée de leurs parents, la crèche fermant à 18h30. Leur transport ne peut pas être assuré de manière durable par le transport scolaire qui n'est pas assuré pour cette mission. Il est donc proposé s'étendre la liaison passerelle au temps de fin de journée. Les élus valident ce principe.

Tous les points figurant à l'ordre du jour de la séance ayant été abordés, la séance est levée à 21h.30.